



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FRANCES - KAZIMIERCZAK - RABOU - RICARD - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

M. François FOURES a donné procuration à Marie-Chantal BATUT.

N° 2019/82

Objet : Marchés publics : Environnement - Marché de fournitures pour l'acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes avec benne à ordures ménagères de 20 m³

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 17 mai 2019 pour l'acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes avec benne à ordures ménagères de 20 m³, pour le service environnement de la Communauté de Communes du Lautrécois Pays d'Agout.

La date de remise des offres était fixée au 5 juin 2019 à 12h00.

Le marché a été passé selon la procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 2 lots de consultation désignés ci-après. Ces lots ont fait l'objet de marchés séparés au sens de l'article L. 213-10 et R.2113-1 du Code de la Commande Publique.

Lot n°1 : Acquisition d'un châssis cabine PTAC 26 tonnes

Lot n°2 : Acquisition d'une benne à ordures ménagères 20 m³

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix pour le lot 1 serait effectué en fonction de : prix des prestations : 40 % / Valeur technique : 30 % / performance technique (capacité, motorisation) : 10 % / Equipements (confort et sécurité) : 10 % / Durée de garantie : 10 % / Coût de revient kilométrique : 10 % / Critère environnemental : 10 % / Moyens matériels et humains affectés au chantier : 5 % / Méthodologie et organisation du chantier : 5 % / Délai de livraison : 10 %.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix pour le lot 2 serait effectué en fonction de : prix des prestations : 40 % / Valeur technique : 50 % / Performance technique (capacité, équipements) : 40 % / Durée de garantie : 10 % / Délai de livraison : 10 %

Quatre offres recevables ont été réceptionnées, dont 3 pour le lot 1 et 1 pour le lot 2.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont choisi de retenir les sociétés suivantes :

Pour le lot n°1 : Société MECALOUR Gie 81103 CASTRES, pour un camion de marque RENAULT pour un montant d'acquisition de 81.895 € HT (98.274 € TTC) plus des frais de carte grise d'un montant de 929,76 € et une offre de reprise de 4.500 € TTC du camion benne 19 T de marque SCANIA immatriculé DN 106 TP avec benne 20 m³.

Pour le lot n°2 : Société FAUN Environnement domiciliée 07500 GUILHERAND GRANGES, pour un montant d'acquisition de 65.250 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

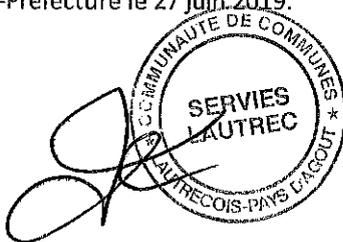
- autorise Monsieur le Président à signer le marché de fournitures avec l'entreprise MECALOUR Gie domiciliée 81103 CASTRES pour le lot n°1 - Acquisition d'un châssis cabine PTAC 26 tonnes conformément au montant mentionné ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- autorise Monsieur le Président à signer le marché de fournitures avec l'entreprise FAUN Environnement domiciliée 07500 GUILHERAND GRANGES pour le lot n°2 - Acquisition d'une benne à ordures ménagères 20 m³ conformément au montant mentionné ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe « Ordures Ménagères » 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 27 juin 2019.



Le Président,

Raymond GARDELLE

